

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Vendredi 27 mars 2026

Convocation	23/03/2026	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	27/03/2026			
Affichage	03/04/2026	19	17	19

L'an deux mille vingt, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire.

**Étaient présents** : M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, FORESTIER Betty, ROBERT Olivier, FRELAND Morgan, LOEUILLET Berengère, LEPEUPLE Angélique, MOUQUET Frédéric, BUREAU Frederic, RENAULT Elodie, JACHIMIAK Dominique, DURAND Gaele, BENARD Simon, ESCUDIER Laurianne, ROUGEOLLE José,

**Secrétaire de séance** : M. FRELAND Morgan

**Était également présent** : M. BOURHZAF Hamza

**DELIBERATION N° 26/03/01**  
**ELECTION DU MAIRE**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

**CONSIDERANT** que la présidence de la séance a été prise par le doyen du conseil municipal, M. Philippe SIMON

**CONSIDERANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. MAUGER Jean-Michel : 15 voix

M. MAUGER Jean-Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE VARENGEVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Vendredi 27 mars 2026

Convocation	23/03/2026	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	27/03/2026			
Affichage	03/04/2026	19	17	19

L'an deux mille vingt, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire.

**Étaient présents** : M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, FORESTIER Betty, ROBERT Olivier, FRELAND Morgan, LOEUILLET Berengère, LEPEUPLE Angélique, MOUQUET Frédéric, BUREAU Frederic, RENAULT Elodie, JACHIMIAC Dominique, DURAND Gaele, BENARD Simon, ESCUDIER Laurianne, ROUGEOLLE José,

**Secrétaire de séance** : M. FRELAND Morgan

**Était également présent** : M. BOURHZAF Hamza

**DELIBERATION N° 20/05/01**  
**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

M. le maire évoque au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la fixation du nombre d'adjoint dans le cadre de ce nouveau mandat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 2122-2 du CGCT dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Saint-Pierre-de-Varengville, l'effectif légal est de 19 membres, fixant ainsi la limite légale à 5 adjoints (soit 30 % de 19, arrondis à l'unité inférieure) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints effectivement créés pour la durée de la mandature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE de fixer à 5 le nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Varengville.

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE VARENCEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 27 mars 2026**

Convocation	23/03/2026	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	27/03/2026			
Affichage	03/04/2026	19	17	19

L'an deux mille vingt, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire.

**Étaient présents** : M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, FORESTIER Betty, ROBERT Olivier, FRELAND Morgan, LOEUILLET Berengère, LEPEUPLE Angélique, MOUQUET Frédéric, BUREAU Frederic, RENAULT Elodie, JACHIMIAC Dominique, DURAND Gaelle, BENARD Simon, ESCUDIER Laurianne, ROUGEOLLE José,

**Secrétaire de séance** : M. FRELAND Morgan

**Était également présent** : M. BOURHZAF Hamza

**DELIBERATION N° 26/05/02**  
**ELECTION DES ADJOINTS**

M. le maire, après la fixation du nombre d'adjoints, présente au conseil qu'il convient de passer au scrutin permettant d'élire les adjoints.

Il demande qui souhaite se présenter.

Se forme ainsi une liste comptant M. Dominique Jachimiak, Mme Berengère Loeuillet, Frédéric Mouquet, Mme Betty Forestier et M. Frederic Bureau.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

**CONSIDERANT** que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 4

Bulletin nuls : 0

Majorité absolue : 8

A obtenu la liste sur laquelle figure :

- M. JACHIMIAC Dominique
- Mme LOEUILLET Berengère
- M. MOUQUET Frederic
- Mme FORESTIER Betty
- M. BUREAU Frederic
- 

15 voix

La majorité absolue étant atteinte, sont proclamés adjoints :

- M. JACHIMIAK Dominique (1<sup>er</sup> adjoint)
- Mme LOEUILLET Berengère (2<sup>ème</sup> adjointe)
- M. MOUQUET Frederic (3<sup>eme</sup> adjoint)
- Mme FORESTIER Betty (4<sup>ème</sup> adjoint)
- M. BUREAU Frederic (5<sup>ème</sup> adjoint)

COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE VARENGEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 27 mars 2026**

Convocation	23/03/2026	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	27/03/2026			
Affichage	03/04/2026	19	17	19

L'an deux mille vingt, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire.

**Étaient présents** : M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, FORESTIER Betty, ROBERT Olivier, FRELAND Morgan, LOEUILLET Berengère, LEPEUPLE Angélique, MOUQUET Frédéric, BUREAU Frederic, RENAULT Elodie, JACHIMIAK Dominique, DURAND Gaele, BENARD Simon, ESCUDIER Laurianne, ROUGEOLLE José,

**Secrétaire de séance** : M. FRELAND Morgan

**Était également présent** : M. BOURHZAF Hamza

**DELIBERATION N° 20/05/04**  
**DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**M. Dominique Jachimiak** expose que l'article L 2122-22 du C.G.C.T. donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée. Il invite l'Assemblée à examiner s'il convient de faire application de ce texte

Il précise en complément du seuil de 40 000 euros HT, qu'en deçà, que l'administration municipale s'efforcera au maximum d'appliquer la règle de bonne administration qui consiste en le fait de recueillir trois devis ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2122-22 ;

VU les résultats des élections municipales du 22 mars 2026 et l'installation du Conseil Municipal en date de ce jour ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de réactivité des services publics et de fluidité de la gestion communale, de déléguer au Maire certaines attributions de l'assemblée délibérante ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A LA MAJORITE :**

D'accorder à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour prendre toute décision concernant les attributions suivantes :

1. **Tarifs municipaux (1°)** : Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et lieux publics et des droits d'occupation précaire du domaine public.
2. **Marchés publics (4°)** : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à **40 000 € HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dès lors qu'ils n'entraînent pas un dépassement de ce seuil.
3. **Assurances (8°)** : Passer les contrats d'assurance et accepter le règlement des indemnités s'y rapportant.
4. **Dons et legs (9°)** : Statuer sur l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
5. **Actions en Justice (11°)** : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions.
6. **Cimetière (12°)** : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
7. **Droit de Prémption Urbain (15°)** : Exercer au nom de la commune les droits de prémption définis par le Code de l'urbanisme.
8. **Subventions (26°)** : Procéder au dépôt des demandes de subventions auprès de l'État et des autres collectivités territoriales (Département, Région, EPCI).

**DIT que :**

- Monsieur le Maire rendra compte à chaque séance obligatoire du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Convocation	23/03/2026	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Réunion	27/03/2026			
Affichage	03/04/2026	19	17	19

L'an deux mille vingt, le vendredi 27 mars à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire.

**Étaient présents** : M. MAUGER Jean-Michel, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, FORESTIER Betty, ROBERT Olivier, FRELAND Morgan, LOEUILLET Berengère, LEPEUPLE Angélique, MOUQUET Frédéric, BUREAU Frederic, RENAULT Elodie, JACHIMIAK Dominique, DURAND Gaelle, BENARD Simon, ESCUDIER Laurianne, ROUGEOLLE José,

**Secrétaire de séance** : M. FRELAND Morgan

**Était également présent** : M. BOURHZAF Hamza

#### DELIBERATION N° 26/05/06

#### FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DELEGUE

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions de maire et des adjoints, à savoir qu'elles sont calculées en fonction de la population de la collectivité à laquelle correspond un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1, R. 2123-23 et suivants ;

**VU** le code électoral et la population de la commune authentifiée fixée à 2322 habitants ;

**VU** la délibération du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 5 ;

**VU** les arrêtés municipaux de Monsieur le Maire portant délégations de fonctions aux adjoints et à un conseiller municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire bénéficie de plein droit de l'indemnité fixée au taux maximal prévu par la loi pour la strate de la commune (soit 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités versées aux adjoints et au conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe globale maximale définie par la loi (soit 5 adjoints x 19,8 % = 99 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) ;

**CONSIDÉRANT** que les indemnités de fonction doivent être votées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** De fixer, pour la durée du mandat, les indemnités de fonction allouées aux 5 adjoints au Maire et au Conseiller Municipal délégué, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice brut 1027), selon la répartition suivante :

- **Monsieur Dominique JACHIMIAK**, 1er adjoint : **20,96 % (861 euros brut)**
- **Madame Bérengère LOEUILLET**, 2ème adjointe : **17,36 % (713 euros brut)**
- **Monsieur Frédéric MOUQUET**, 3ème adjoint : **17,36 % (713 euros brut)**
- **Madame Betty FORESTIER**, 4ème adjointe : **17,36 % (713 euros brut)**
- **Monsieur Frederic BUREAU**, 5ème adjoint : **17,36 % (713 euros brut)**
- **Monsieur Stéphane CAUSSIAUX**, Conseiller Municipal délégué : **8,57 % (352 euros brut)**

**ARTICLE 2 :** De constater que la somme des taux ainsi alloués s'élève à **98,97 %**, respectant strictement l'enveloppe globale maximale autorisée de 99 % de l'indice brut terminal.

**ARTICLE 3 :** De préciser que conformément à la réglementation, les indemnités de fonction évolueront automatiquement en fonction des variations de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

**ARTICLE 4 :** De prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au versement de ces indemnités, ainsi que les cotisations sociales correspondantes, au budget de la commune.

**ARTICLE 5 :** De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Morgan FRELAND



Le maire,

Jean-Michel MAUGER

